

2012

Sous la direction scientifique de

MARCELIN JOANIS – LUC GODBOUT
JEAN-YVES DUCLOS

Le Québec économique

Le **point** sur le **revenu** des Québécois



Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations

<http://qe.cirano.qc.ca/>



**Presses de
l'Université Laval**

Chapitre 11

L'INCIDENCE DES PRÉLÈVEMENTS FISCAUX AU QUÉBEC EN 2007

Quel revenu ? Qui paie les impôts et les taxes ?

Pouya Ebrahimi

Professionnel de recherche au CIRANO

François Vaillancourt

Fellow au CIRANO et professeur émérite à l'Université de Montréal

Ce chapitre présente des résultats tirés d'une étude plus détaillée portant à la fois sur l'incidence des impôts et des taxes et sur celle des dépenses publiques au Québec, en mettant l'accent sur la dimension redistributive de l'imposition au Québec. On trouve dans cette étude plus détaillée une discussion des écrits consultés et de la méthodologie utilisée.

Introduction

L'objectif de ce chapitre est de présenter pour 2007 l'incidence des prélèvements fiscaux pour les ménages du Québec répartis entre dix déciles de revenu. Il n'y a pas eu d'études récentes sur ce sujet par ailleurs pertinent vu le thème de cette édition du *Québec économique*. Les prélèvements fiscaux se composent d'impôts, de taxes et de contributions sociales. Le chapitre se divise en trois parties : un bref exposé sur les données et la méthodologie utilisées, une discussion sur le concept de

revenu ainsi qu'une présentation des résultats afférents et des résultats sur l'incidence des prélèvements par déciles avec, en fin de section, un examen plus détaillé pour le décile le plus riche éclaté en trois groupes.

Données et méthodologie

Les données sur les ménages utilisées dans notre étude proviennent de la Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS) de Statistique Canada. Cette base est produite avec des données tirées de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM), des déclarations de revenu des particuliers et des dossiers historiques des demandes de prestations d'assurance-emploi (AE)¹. Nous utilisons les données de la BD/MSPS sur les ménages pour répartir les recettes consolidées du Système de gestion financière (SGF) de Statistique Canada. Ce choix est justifié pour deux raisons : d'abord, certaines catégories de recettes gouvernementales, telles que l'impôt sur le revenu des corporations, ne sont pas mesurées par la BD/MSPS. Deuxièmement, les recettes totales affichées par la BD/MSPS ne correspondent pas exactement à celles des *Comptes économiques provinciaux* de Statistique Canada, en raison de la méthode d'échantillonnage de la BD/MSPS.

Nous avons choisi le ménage comme unité statistique, tant pour la mesure du revenu que pour la présentation des statistiques et l'analyse d'incidence. La définition du ménage selon Statistique Canada est *tous les individus qui occupent un même foyer*. Ainsi, un ménage peut regrouper plus d'une famille économique ou de recensement². La BD/MSPS contient 17 269 observations au niveau des ménages pour le Québec. Nous avons appliqué le poids statistique associé à chaque ménage³ pour que les résultats obtenus soient représentatifs de l'ensemble de la population du Québec en 2007, soit 3 424 425 ménages. L'échantillon de ménages de la BD/MSPS surreprésente les ménages à haut revenus. On trouve 6 423 ménages dans le décile avec les plus hauts revenus, soit 37 % de l'échantillon plutôt que 10 % (ou 1 727). Ceci est important dans ce type d'études, car ce sont les individus à haut revenu qui détiennent une part importante des revenus au sein d'une population donnée.

Nous avons choisi d'étudier l'incidence annuelle des impôts et des taxes des ménages québécois. L'année retenue est 2007 pour des raisons de disponibilité de données au moment où ce travail a été amorcé (janvier 2012). Cette approche, plutôt que celle du cycle de vie, qui demande de calculer pour la vie entière des ménages leur fardeau fiscal et leur revenu, a été préférée pour deux raisons : premièrement, elle est plus intéressante pour les analystes et les décideurs publics, car elle porte sur une année naturelle (calendrier) ; et deuxièmement, elle exige moins d'hypothèses.

Revenu des ménages et ses composantes

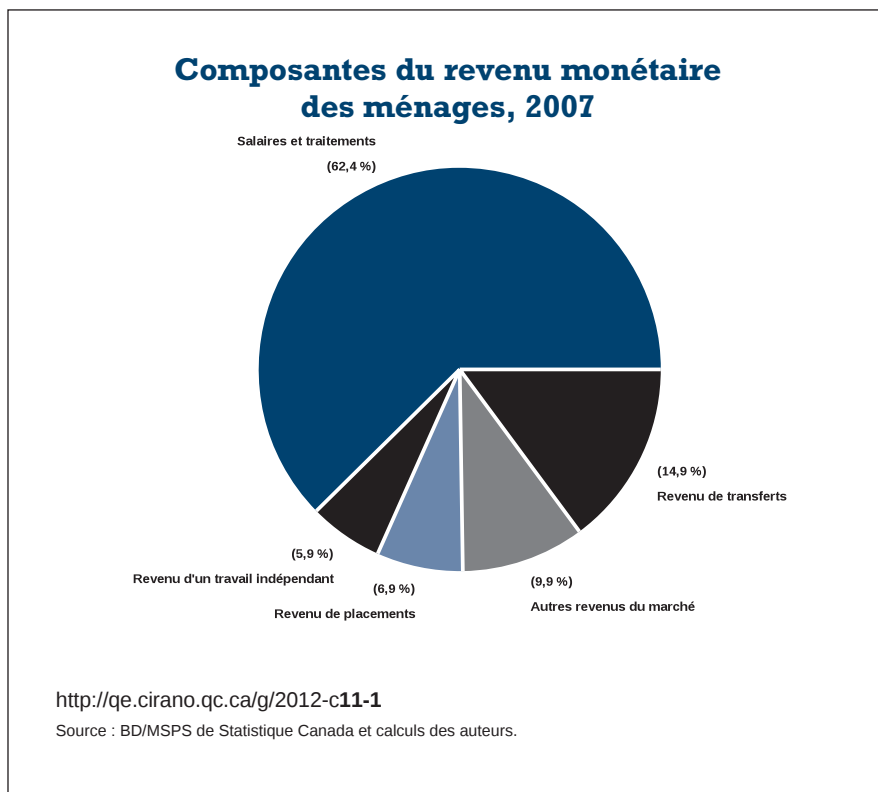
Il existe trois manières de mesurer le revenu des ménages. La première fait la somme du revenu du marché des ménages et de toute ressource financière privée qui améliore le bien-être des ménages, mais sans aucune redistribution du revenu de la part du gouvernement ; on qualifie cette mesure du « revenu préfiscalité ». La deuxième mesure du revenu correspond au « revenu global », qui tient aussi compte des transferts gouvernementaux. La troisième, le « revenu postfiscalité », ajoute au revenu global des ménages leur consommation des dépenses du gouvernement en biens et services et en soustrait les taxes et les impôts qu'ils payent. Cette troisième mesure du revenu n'est pas utilisée ici.

Nous avons retenu le concept du revenu global pour mesurer le revenu des ménages. Dans la BD/MSPS, la variable « revenu monétaire » comprend d'une part les revenus du marché des ménages, c'est-à-dire l'ensemble des revenus d'emploi, de placements et de pensions, et d'autre part les revenus de transferts fédéraux et provinciaux qui sont accordés aux ménages. Or, il faut additionner au « revenu monétaire » mesuré par la BD/MSPS d'autres catégories de revenus afin qu'il corresponde au « revenu global ». Ces catégories sont les revenus non monétisés qui sont imputés aux ménages, les gains en capital accumulés mais non réalisés (les gains en capital réalisés sont compris dans le revenu du marché des ménages), et d'autres sources de revenu telles que les dons et les héritages reçus par les ménages. Il s'agit donc de types de revenus qui peuvent générer soit un service pour le ménage, telle l'occupation d'une résidence dont il est propriétaire, soit des avantages sociaux, telle une assurance payée par l'employeur, qui rembourse une partie de diverses

dépenses liées à la santé; ces revenus peuvent aussi être une forme d'accumulation de richesse non incluse directement dans le revenu du ménage, telle la croissance de la valeur des titres financiers détenus dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER). De plus, nous avons fait l'hypothèse que les cotisations des employeurs à l'AE, au Régime de rentes du Québec (RRQ), au Régime de pensions du Canada (RPC) et au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) sont refilées indirectement aux employés et devraient donc être ajoutées aux revenus bruts d'emploi des salariés. Toutefois, le revenu brut des employés n'est pas ajusté pour la cotisation des employeurs aux caisses d'indemnisation des accidents du travail, car nous faisons l'hypothèse que les employeurs ne peuvent pas la refilet aux employés.

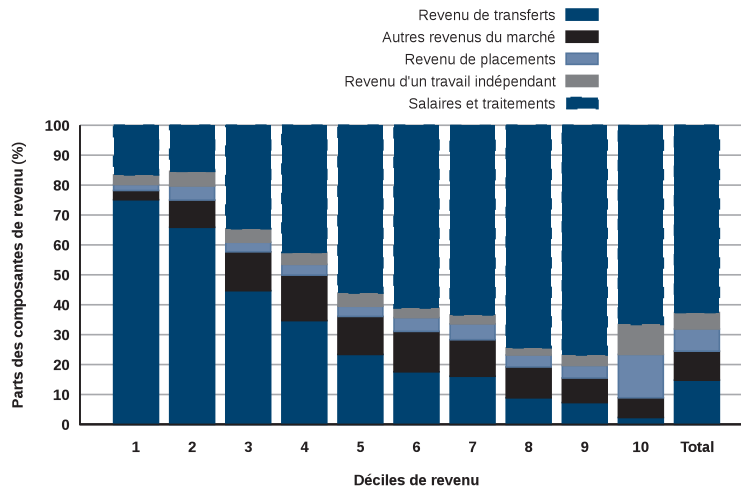
La composition du revenu des ménages

La première grande catégorie de revenu des ménages est le revenu monétaire. Ce dernier est composé du revenu du marché et du revenu de transferts. Le revenu du marché comprend les salaires et traitements, le revenu d'un travail indépendant, le revenu de placements et les autres revenus du marché (revenu de pensions privées, revenu de pension alimentaire et autres sources de revenu imposable). Le revenu de transferts comprend les transferts provinciaux et fédéraux⁴. Le graphique 11-1 indique que 63 % du revenu monétaire de l'ensemble des ménages au Québec provenait en 2007 des salaires et traitements. Les transferts constituaient la deuxième source la plus importante du revenu monétaire des ménages, suivis par les autres revenus du marché. Le revenu monétaire moyen par ménage était de 63564 \$ en 2007.



Pour examiner la distribution des composantes du revenu parmi la population québécoise, nous avons classé les ménages par décile selon leur revenu monétaire. Le graphique 11-2 illustre l'importance relative des composantes du revenu monétaire pour chaque décile. On observe que les salaires et traitements sont une part croissante du revenu monétaire des ménages lorsqu'on passe du premier au neuvième décile. Pour le dixième décile, la part des salaires et traitements recule par rapport au décile précédent, mais le revenu d'un travail indépendant et le revenu de placements sont significativement plus importants pour ce décile que pour tous les autres. Le revenu des transferts suit une tendance opposée par rapport aux salaires et traitements ; il constitue une composante importante du revenu monétaire pour les ménages à faible revenu dans les premiers déciles, mais son poids dans le revenu monétaire total diminue à mesure que celui des salaires et traitements augmente.

Composantes du revenu monétaire des ménages, par décile de revenu monétaire, 2007



<http://qe.cirano.qc.ca/g/2012-c11-2>

Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

Note : Les étiquettes de la légende présentent les séries de données dans l'ordre inverse de celui des barres du graphique.

Bien que le revenu monétaire soit une catégorie importante de revenu des ménages (tableau 11-1), il ne représente pas leur revenu global. Le revenu monétaire est une mesure incomplète du pouvoir d'achat et de la capacité de payer des impôts et des taxes. Pour corriger cette lacune, nous devons ajuster le revenu monétaire afin de parvenir à une mesure du revenu global des ménages. Le tableau 11-1 présente ces ajustements pour les ménages dans chaque décile. Le revenu global moyen est de 17 161 \$ pour le premier décile et de 281 194 \$ pour le dernier décile, soit une hausse respective de 60 % et de 41 % par rapport au revenu monétaire moyen pour ces déciles. La dernière ligne du tableau 11-1 montre la part du revenu global total par décile. On observe que le dernier décile détient 32 % du revenu global des ménages au Québec.

L'incidence des prélèvements fiscaux au Québec en 2007

Éléments du revenu global, valeur moyenne en dollars, par décile de revenu monétaire, 2007											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Tous les déciles
	16 362 \$ et moins	16 362 \$ à 23 079 \$	23 079 \$ à 31 518 \$	31 518 \$ à 39 063 \$	39 063 \$ à 48 232 \$	48 232 \$ à 57 877 \$	57 877 \$ à 70 444 \$	70 444 \$ à 89 708 \$	89 708 \$ à 119 487 \$	119 487 \$ et plus	
Revenu monétaire	10 716	19 228	27 590	35 238	43 761	52 836	64 234	79 118	103 379	199 581	63 564
Revenu du marché	2 666	6 549	15 258	23 019	33 540	43 538	53 888	72 112	95 863	194 967	54 135
Revenu de transferts	8 050	12 679	12 332	12 219	10 221	9 298	10 346	7 006	7 516	4 614	9 428
Revenu non monétisé	1 054	1 959	2 330	4 196	3 432	6 341	6 959	9 455	12 820	19 886	6 843
Avantages sociaux	14	11	88	177	348	662	1 047	1 771	2 702	3 344	1 016
Loyers imputés	1 040	1 949	2 241	4 019	3 083	5 679	5 912	7 684	10 118	16 543	5 827
Revenu additionnel	1 616	1 723	3 098	6 001	4 155	10 515	8 292	9 744	27 178	52 049	12 437
REER (non imposé)	776	303	311	527	1 049	1 347	1 670	3 706	5 723	10 843	2 625
Pensions (non imposé)	678	1 313	2 275	4 876	2 764	7 883	4 040	3 608	17 629	3 848	4 893
Gains en capital accumulés	162	107	513	597	342	1 286	2 582	2 429	3 826	37 359	4 919
Revenu d'autres sources	3 774	1 048	1 566	1 975	2 472	2 900	3 100	4 117	6 204	9 677	3 683
Cotisations des employeurs	104	231	650	1 010	1 657	2 018	2 455	3 346	4 230	5 008	2 071
Dons, héritages et autres	3 670	817	916	965	815	882	645	771	1 973	4 669	1 612
Revenu global	17 161	23 958	34 584	47 409	53 819	72 592	82 586	102 433	149 580	281 194	86 527
Part du revenu global (%)	2,0	2,8	4,0	5,5	6,2	8,4	9,5	11,8	17,3	32,5	100,0

Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

<http://qe.cirano.qc.ca/t/2012-c11-1>

Nous présentons ci-après les cinq principales composantes qui sont ajoutées au revenu monétaire pour obtenir le revenu global des ménages.

■ Avantages sociaux non monétisés

Il s'agit des avantages sociaux offerts par les employeurs à leurs employés, tels que l'assurance maladie complémentaire, l'assurance dentaire et l'assurance médicaments. Ces avantages sociaux augmentent la capacité financière des ménages concernés et doivent être inclus dans le revenu global du ménage.

En 2007, les montants payés en primes pour les régimes d'assurance garantis et non garantis par les sociétés d'assurance privées totalisaient 5 771 millions de dollars au Québec. Dans le cadre d'un régime non garanti, il revient habituellement à l'employeur de verser les primes d'assurance de ses salariés alors que dans un régime garanti, il est possible que les syndicats et les regroupements professionnels auxquels les employés peuvent avoir contribué s'engagent à verser ces primes. Puisque nous ne pouvons pas considérer comme un avantage social la contribution des salariés à leur propre régime d'assurance, nous avons estimé que ces régimes d'assurance étaient financés par les employeurs à hauteur de 100 % en moyenne dans le cas des régimes non garantis et à hauteur de 80 % en moyenne dans le cas des régimes garantis⁵.

Nous ne connaissons pas les montants par travailleur payés par les employeurs pour offrir des avantages sociaux; cette information n'est donc pas disponible par ménage. Nous avons alors choisi de distribuer le montant total des dépenses des employeurs en avantages sociaux entre les ménages selon la distribution des cotisations des employés à un régime de pension agréé (RPA). Cette répartition aurait pu être faite selon les salaires et traitements perçus par les ménages, mais la présence de RPA est liée à l'offre d'avantages sociaux en général, dont on sait par ailleurs que la valeur augmente plus que proportionnellement aux salaires⁶.

■ Loyer imputé aux propriétaires-occupants

Ce loyer correspond au montant hypothétique de loyer que les propriétaires d'une résidence se paient à eux-mêmes du fait qu'ils occupent un logement plutôt que de l'offrir en location. En effet, un

propriétaire qui pourrait louer sa résidence 1 000 \$ par mois et qui paie par ailleurs 400 \$ d'intérêt par mois sur son prêt hypothécaire se verse à lui-même 600 \$ de loyer par mois lorsqu'il occupe sa résidence ; il est simultanément propriétaire et locataire. La BD/MSPS n'impute pas de loyer selon la définition que l'on vient de donner ; elle mesure uniquement les dépenses assumées par les propriétaires pour leur logement (les paiements hypothécaires, les frais de copropriété, les impôts fonciers, etc.).

Pour imputer un loyer aux propriétaires-occupants, nous avons d'abord obtenu la valeur moyenne de la résidence principale des ménages par décile de revenu monétaire à l'aide des données de l'Enquête sur la sécurité financière de Statistique Canada⁷. Par la suite, nous avons soustrait de la valeur de la résidence le montant de l'hypothèque qui reste à payer, ce qui donne la valeur nette de la résidence du ménage. Pour chaque décile, nous avons calculé la proportion de la valeur nette du domicile principal dans la valeur nette totale pour tous les ménages. Nous avons ensuite réparti le montant total du loyer imputé au Québec pour les propriétaires-occupants (provenant de l'ISQ⁸) d'après ces proportions. Nous utilisons la valeur nette de l'hypothèque, car nous voulons identifier ce que ce propriétaire se verse à lui-même comme loyer ou, autrement dit, le montant qu'il aurait pu obtenir sur le marché locatif. Les paiements associés à la partie hypothéquée de la propriété correspondent à un versement de loyer au prêteur hypothécaire.

■ Non-imposition des régimes enregistrés d'épargne-retraite et des régimes de pension agréés

En 2007, les gains dans la valeur d'actifs détenus dans des REER et des RPA s'élevaient respectivement à 2 625 et 4 893 millions de dollars⁹. Ces montants correspondent à un revenu de placement accumulé qui n'est pas inclus dans le revenu monétaire des ménages mais qui augmente la richesse de ces derniers. Les revenus accumulés dans les REER sont répartis selon la part des placements accumulés dans les REER des ménages du décile sur les placements totaux en REER de tous les ménages au Québec ; les revenus accumulés dans les RPA sont répartis en fonction des placements accumulés des ménages dans des fonds enregistrés de revenu de retraite pour chaque décile¹⁰.

■ Gains en capital accumulés

L'ensemble des gains en capital imposables et non imposables au Québec en 2007 était estimé à 4 919 millions de dollars¹¹. Les gains en capital, lorsque réalisés, sont inclus dans le revenu de placements du ménage et, par conséquent, ils font partie de son revenu du marché. Pour estimer les gains en capital accumulés dans l'année mais non réalisés, nous avons multiplié les gains en capital réalisés dans l'année par 2,52, le taux moyen que suggèrent Vermaeten, Gillespie et Vermaeten (1994) après avoir déterminé le rendement moyen annuel du marché des actions pour sept années précédant leur étude. La BD/MSPS fournit cette valeur des gains en capital réalisés dans l'année pour chaque ménage.

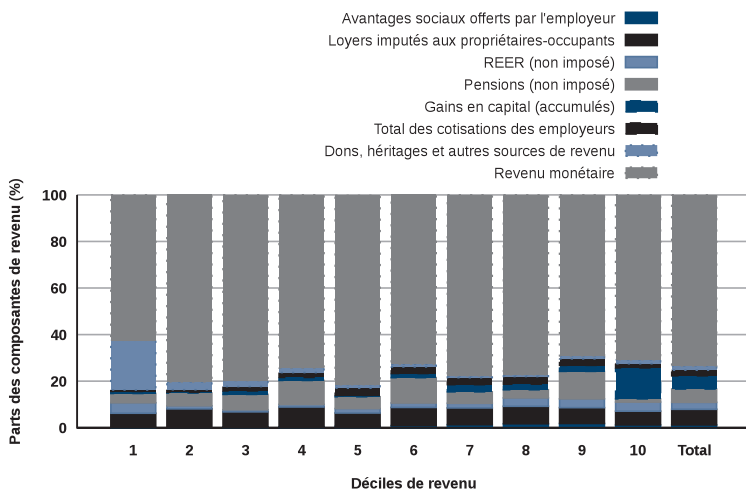
■ Cotisations sociales des employeurs, dons et héritages

Aux quatre éléments énumérés ci-dessus s'ajoutent les cotisations de sécurité sociale des employeurs (AE, RPC, RRQ et RQAP) et les dons et héritages reçus par les ménages.

Le tableau 11-1 présente la moyenne de chacune des composantes du revenu global des ménages par décile. D'après ce tableau, le revenu monétaire est la composante la plus importante du revenu global des ménages pour tous les déciles. Il varie de 10 716 \$ en moyenne pour le premier décile à 199 581 \$ pour le dixième décile.

Le graphique 11-3 indique pour chaque décile la composition du revenu global divisé entre le revenu monétaire et les autres composantes du revenu global. On remarque que les dons et le revenu accumulé dans les REER occupent une part importante du revenu global du premier décile. On observe également que les gains en capital accumulés ont une part plus significative dans le dixième décile par rapport aux autres¹².

Composition du revenu global des ménages, par décile de revenu monétaire, 2007



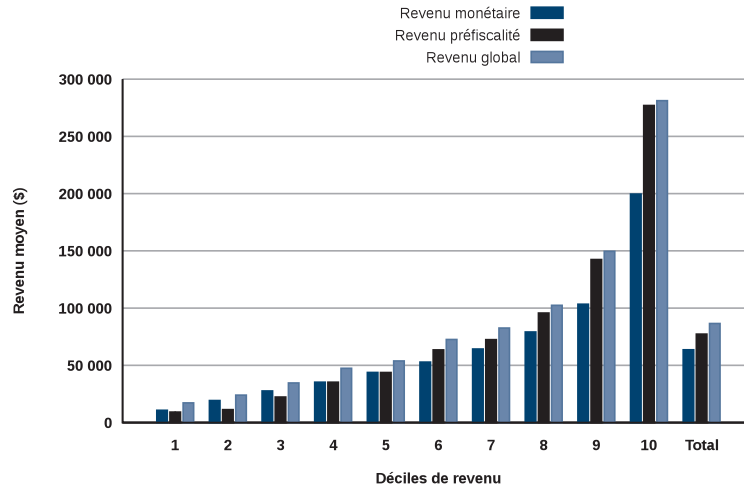
<http://qe.cirano.qc.ca/g/2012-c11-3>

Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

Note : Les étiquettes de la légende présentent les séries de données dans l'ordre inverse de celui des barres du graphique.

Pour pouvoir comparer le revenu monétaire et le revenu global entre les déciles, nous avons calculé la moyenne du revenu par décile selon ces deux mesures du revenu. Le graphique 11-4 présente les résultats de ce calcul. Nous avons également inclus le revenu préfiscalité, qui correspond au revenu global moins les transferts. On note que pour tous les déciles (et par construction), le revenu global est plus élevé que le revenu monétaire. Quant au revenu préfiscalité, il est moins important que le revenu monétaire pour les trois premiers déciles, principalement en raison de l'importance du revenu de transferts dans la composition du revenu des ménages pour ces déciles.

Trois mesures du revenu moyen des ménages, par décile de revenu monétaire, 2007



<http://qe.cirano.qc.ca/g/2012-c11-4>

Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

L'incidence des recettes fiscales

La BD/MSPS modélise les impôts, les taxes et les contributions sociales payés pour chaque ménage représentatif. En 2012, la distinction entre impôt et taxe est mince comme nous pouvons le remarquer en consultant un dictionnaire : il s'agit dans les deux cas de prélèvements obligatoires. Tous au plus note-t-on que le terme *taxe* est associé à des assiettes plus étroites que le terme *impôt*. Par contre, les contributions sont un paiement en retour duquel on peut recevoir une recette ou un service, telles que les pensions reçues du RRQ. Nous avons réparti ces trois types de prélèvements selon les règles de répartition suggérées dans la littérature sur l'incidence ; voir, par exemple, les travaux canadiens de Vermaeten, Gillespie et Vermaeten (1994) et ceux de Payette et Vaillancourt (1986) pour le Québec.

L'incidence des prélèvements fiscaux au Québec en 2007

Le tableau 11-2 présente les taxes et impôts qui font l'objet de notre analyse. Pour chaque catégorie de taxes, la première ligne correspond au montant moyen de taxes par décile et la deuxième ligne affiche la part de taxes par décile. En 2007, les ménages québécois ont payé en moyenne 32 108 \$ de taxes et d'impôts, dont 11 338 \$ en impôts sur le revenu des particuliers et 7 152 \$ en taxes à la consommation. Le dixième décile contribuait pour 33 % du total des recettes fiscales, alors qu'il détenait 32,5 % du revenu global total.

		Prélèvements fiscaux moyens, par décile de revenu monétaire, en dollars et en proportion de tous les déciles, 2007										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Tous les déciles
Revenu global	\$	17 161	23 958	34 584	47 409	53 819	72 592	82 586	102 433	149 580	281 194	86 527
	%	2,0	2,8	4,0	5,5	6,2	8,4	9,5	11,8	17,3	32,5	100,0
Impôts sur le revenu des particuliers	\$	50	317	1 432	2 587	4 480	7 000	9 372	14 066	20 451	53 635	11 338
	%	0,0	0,3	1,3	2,3	3,9	6,2	8,3	12,4	18,0	47,3	100,0
Taxes à la consommation	\$	2 496	3 123	4 200	5 517	6 514	7 134	7 955	9 210	10 570	14 806	7 152
	%	3,5	4,4	5,9	7,7	9,1	10,0	11,1	12,9	14,8	20,7	100,0
Impôts sur la masse salariale	\$	293	604	1 741	2 707	4 443	5 526	6 795	9 433	12 204	16 549	6 029
	%	0,5	1,0	2,9	4,5	7,4	9,2	11,3	15,6	20,3	27,4	100,0
Impôts sur le revenu des corporations	\$	609	813	1 196	1 585	2 406	3 176	3 730	4 190	5 581	14 480	3 776
	%	1,6	2,2	3,2	4,2	6,4	8,4	9,9	11,1	14,8	38,3	100,0
Impôts fonciers et autres impôts connexes	\$	1 866	2 304	2 286	2 383	2 607	2 882	2 948	3 178	3 410	4 745	2 861
	%	6,5	8,1	8,0	8,3	9,1	10,1	10,3	11,1	11,9	16,6	100,0
Autres taxes et impôts	\$	263	434	541	745	924	959	1 076	1 267	1 477	1 838	952
	%	2,8	4,6	5,7	7,8	9,7	10,1	11,3	13,3	15,5	19,3	100,0
Total des taxes et impôts	\$	5 576	7 596	11 395	15 524	21 374	26 676	31 875	41 344	53 691	106 053	32 108
	%	1,7	2,4	3,5	4,8	6,6	8,3	9,9	12,9	16,7	33,0	100,0

<http://qe.cirano.qc.ca/t/2012-c11-2>

Source : BD/MSPS, tableaux CANSIM 385-0001 et 384-0006, Statistique Canada et calculs des auteurs.

Voici comment nous avons calculé et réparti les impôts, les taxes et les contributions pour chacun des déciles.

Impôts sur le revenu des particuliers

Nous présumons que l'impôt sur le revenu des particuliers est effectivement payé par l'individu qui a reçu l'avis de cotisation. Un tel choix revient à dire que l'incidence économique, c'est-à-dire qui paie vraiment, correspond à l'incidence légale, soit qui paie en fonction de la loi pour l'impôt sur le revenu des particuliers. Ceci est vrai pour l'impôt sur le revenu des particuliers provincial et fédéral.

Taxes à la consommation

En plus de la taxe de vente du Québec (TVQ), les taxes à la consommation provinciales comprennent les taxes provinciales sur les carburants, sur les divertissements, sur les boissons alcooliques et le tabac, de même que les profits réalisés par la SAQ et par Loto-Québec. Nous avons choisi de ne pas inclure les profits d'Hydro-Québec parmi les taxes à la consommation car si on considère les profits des sociétés d'État québécoises comme un tarif pour les usagers, les profits d'Hydro-Québec ne peuvent pas correspondre à un tarif imposé aux consommateurs étant donné que ces profits sont basés sur le prix de l'électricité, qui est en deçà du coût marginal de la production au Québec. Les taxes à la consommation fédérales incluent les taxes sur les produits et services (TPS) et sur les divertissements, les droits de douane, ainsi que les droits et taxes d'accise fédéraux.

Il existe deux composantes aux taxes à la consommation. D'une part, il y a les taxes directement payées par les ménages au moment de l'achat de biens et services. Celles-ci ne sont pas incluses dans le prix du produit et s'ajoutent à celui-ci au moment de la transaction. D'autre part, il y a les taxes indirectes, payées par les entreprises sur leurs intrants et qui sont supportées par les consommateurs : en augmentant le prix de leur produit d'un montant équivalent à celui de la taxe, les entreprises transfèrent ces taxes aux acheteurs du produit final.

Nous avons réparti les recettes fiscales de taxe à la consommation en provenance du SGF selon les variables correspondantes dans la BD/MSPS. Les recettes sur les taxes générales de vente dans le SGF sont

réparties entre les déciles selon la variable correspondant à la TPS (y compris la TPS sur le logement) au niveau fédéral et selon la variable correspondant aux taxes provinciales sur les ventes au détail au niveau provincial dans la BD/MSPS. Les recettes sur les boissons alcooliques et le tabac sont attribuées au fédéral par les variables de la BD/MSPS sur les droits et les taxes fédérales et au provincial par les variables de la BD/MSPS sur les taxes provinciales sur le tabac et sur la quantité de gallons de spiritueux. Les recettes des taxes sur les divertissements fédérales sont réparties entre les déciles par la variable de l'EDM sur les gains nets de jeux de hasard car ces taxes portent exclusivement sur les paris aux hippodromes. Les taxes provinciales sur les divertissements sont attribuées par la variable de la BD/MSPS correspondant à la taxe provinciale sur les spectacles. Les recettes en provenance des taxes sur les carburants sont réparties au niveau fédéral par les droits et taxes d'accise fédéraux et par les taxes provinciales sur l'essence et les émissions carboniques au niveau provincial. Le reste des recettes en provenance des taxes à la consommation sont réparties au niveau fédéral selon les droits et taxes d'accise fédéraux et au niveau provincial selon les dépenses nettes de consommation des ménages. Nous traitons comme des taxes à la consommation les profits des monopoles fiscaux que sont Loto-Québec et la Société des alcools du Québec (SAQ), profits qui sont des recettes énumérées au budget du Québec. Pour les profits réalisés par Loto-Québec, nous avons réparti le montant de profits réalisés selon le pourcentage des dépenses en jeux de hasard effectuées par les ménages pour chaque décile de revenu monétaire grâce à l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM). Quant aux profits réalisés par la SAQ, ils sont attribués selon la variable correspondant aux profits sur les activités des régies des alcools provinciales dans la BD/MSPS.

Impôts sur la masse salariale

Les prélèvements sur la masse salariale comprennent les cotisations d'employés et d'employeurs au RPC, au RRQ, à l'AE et au RQAP. Les employeurs doivent aussi cotiser aux caisses d'indemnisation des accidents du travail, mais nous avons fait l'hypothèse que les employeurs ne peuvent pas refilet ces cotisations aux employés.¹³ Nous avons donc ajouté au revenu global du ménage toutes les cotisations d'employeurs (sauf celles aux caisses d'indemnisation des accidents du travail), car nous présumons que les employeurs transfèrent totalement aux travailleurs ces cotisations

en les déduisant de leurs salaires potentiels. Nous présumons donc que les cotisations au RRQ, à l'AE et au RQAP sont entièrement supportées par les travailleurs.

Impôts sur le revenu des corporations

Au palier fédéral, l'impôt sur le revenu des corporations fédéral comprend l'impôt sur le revenu des sociétés fédéral ainsi que les taxes et les permis fédéraux en provenance des ressources naturelles. L'impôt sur le revenu des corporations provincial consiste en l'impôt sur le revenu des sociétés provincial, l'impôt sur le capital provincial¹⁴, les taxes et les permis provinciaux en provenance des ressources naturelles et l'impôt sur l'exploitation minière et forestière. L'impôt sur le revenu des corporations peut être supporté par les détenteurs du capital, les travailleurs et les consommateurs. La proportion à attribuer à chaque secteur fait l'objet de débats.

Nous avons procédé, dans un premier temps, en divisant le montant de l'impôt sur le revenu des corporations, publié par le SGF, en trois tranches égales : le capital, le travail et la consommation. La répartition du montant de cet impôt pour chaque décile a ensuite été appliquée selon la part des avoirs en dividendes canadiens, des salaires et traitements et des dépenses de consommation de chacun des déciles par rapport à l'ensemble des dix déciles.

Si on présume que le fardeau de l'impôt sur le revenu des corporations est essentiellement supporté par les détenteurs du capital, alors cet impôt peut être considéré comme un impôt progressif qui contribue à la progressivité générale du système d'imposition selon l'hypothèse que les détenteurs du capital ont en général des revenus plus élevés que la moyenne.

Impôts fonciers et autres impôts connexes

Les impôts fonciers sont composés de l'impôt foncier résidentiel et de l'impôt foncier non résidentiel. Les impôts connexes correspondent principalement aux droits de cession immobilière et aux taxes d'affaires. Les droits de cession immobilière sont ajoutés à l'impôt foncier résidentiel et les taxes d'affaires sont considérées comme un impôt foncier non résidentiel.

Nous avons divisé l'impôt foncier résidentiel entre les propriétaires et les locataires selon la proportion des logements qui sont occupés par chacun des deux groupes. L'impôt foncier résidentiel est réparti pour les propriétaires selon la variable correspondante dans la BD/MSPS et l'impôt foncier résidentiel refilé aux locataires est attribué selon le loyer payé. Quant à l'impôt foncier non résidentiel, nous avons supposé que, comme pour les taxes à la consommation, les commerçants le transfèrent aux particuliers. Par conséquent, l'impôt foncier non résidentiel est réparti selon les dépenses de consommation totales des ménages.

Autres taxes et impôts

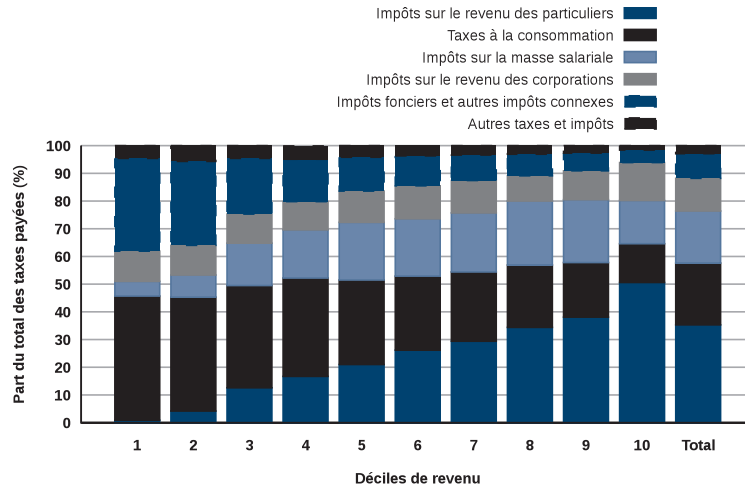
Cette catégorie comprend les recettes gouvernementales provenant de l'immatriculation, des droits et des permis des véhicules automobiles, des primes d'assurance médicaments du Québec et d'autres impôts divers.

Les recettes fiscales de l'immatriculation, des droits et des permis des véhicules automobiles sont présumées payées par les ménages selon la répartition des dépenses en carburant de véhicules automobiles pour chaque décile. Les primes d'assurance médicaments sont réparties selon les dépenses des ménages en assurance accident et en assurance maladie. Les autres impôts divers sont attribués selon les dépenses de consommation totales des ménages.

Le fardeau fiscal des ménages

Le graphique 11-5 présente les taxes et impôts payés par les ménages pour chaque décile selon le type de taxes. La part de l'impôt sur le revenu des particuliers dans le total de taxes et impôts payés par les ménages augmente du premier au dernier décile. Cette tendance est le résultat à la fois de l'accroissement de la part des salaires et traitements dans le revenu monétaire observé au graphique 11-2 et des taux progressifs de cet impôt aux niveaux fédéral et provincial. Nous observons également au graphique 11-5 que le ratio des taxes à la consommation sur le total des taxes et impôts payés par les ménages diminue au fur et à mesure que le revenu des ménages augmente, d'un décile à l'autre.

Composition des prélèvements fiscaux, par décile de revenu monétaire, 2007



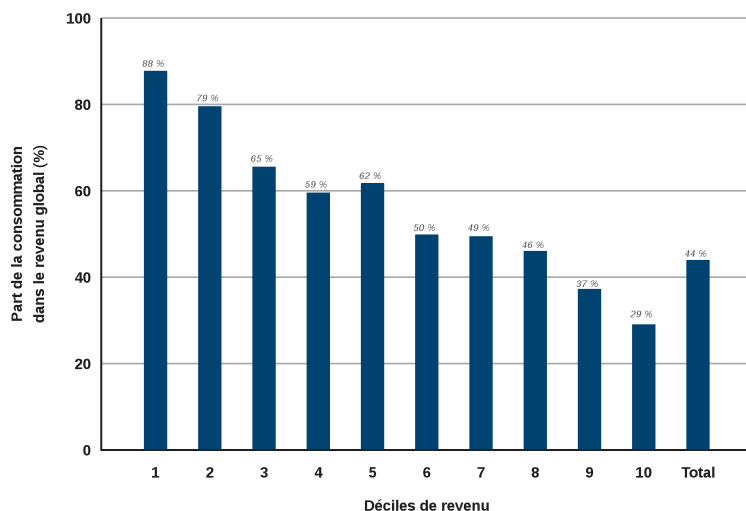
<http://qe.cirano.qc.ca/g/2012-c11-5>

Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

Note : Les étiquettes de la légende présentent les séries de données dans l'ordre inverse de celui des barres du graphique.

Comme l'indique le graphique 11-6, les dépenses des ménages en consommation de biens et services par rapport à leur revenu global diminuent dans le même sens, ce qui explique pourquoi les ménages les plus aisés paient moins de taxes à la consommation en pourcentage de leur revenu.

Part de la consommation dans le revenu global, par décile de revenu monétaire, 2007



<http://qe.cirano.qc.ca/g/2012-c11-6>

Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

Les taux effectifs de taxation

Dans cette section, nous présentons les taux effectifs des taxes et impôts pour le Québec en 2007. Le taux effectif d'une taxe correspond au ratio de taxe payée sur le revenu global des ménages. Ces taux sont présentés séparément pour les impôts sur le revenu des particuliers, les taxes à la consommation, les autres catégories d'impôts appliqués dans la province ainsi que pour l'ensemble des taxes imposées aux ménages québécois. Nous examinons également la progressivité de chaque catégorie de taxes affichée dans le tableau 11-2. Une taxe est progressive lorsque les taux effectifs correspondant à cette taxe sont plus élevés pour les ménages plus aisés par rapport aux ménages moins aisés. Au contraire, une taxe est

régressive lorsque les ménages les moins aisés ont un taux effectif de taxe plus élevé par rapport aux ménages plus aisés. Lorsque le taux effectif d'une taxe est similaire d'un décile de revenu à l'autre, on parle d'une taxe proportionnelle.

Impôts sur le revenu des particuliers

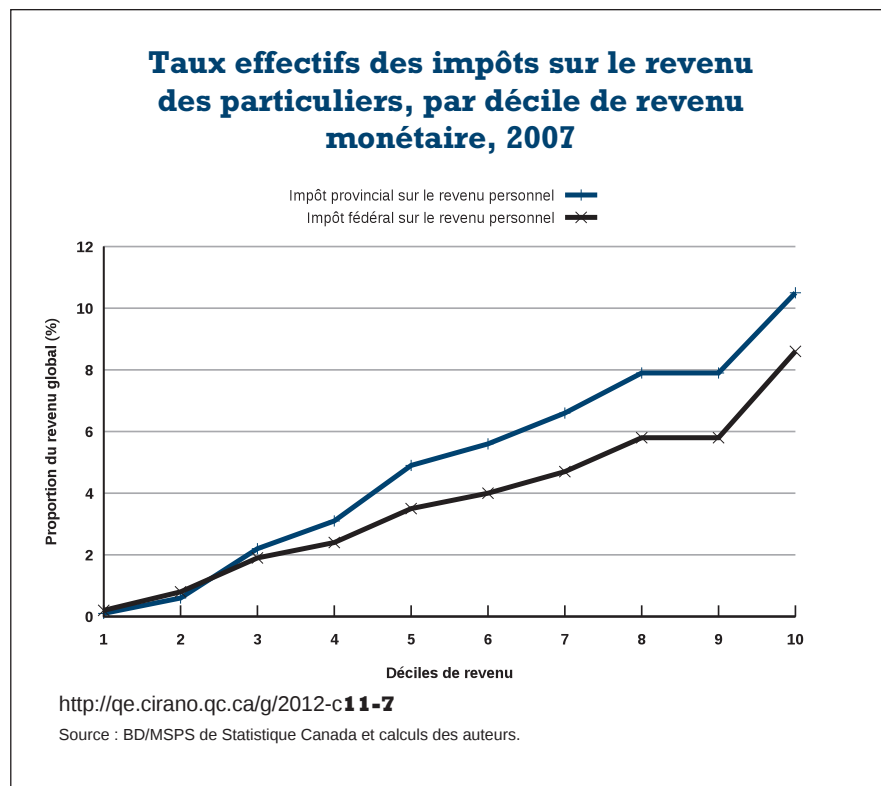
Le tableau 11-3 présente les taux effectifs de l'impôt sur le revenu des particuliers provincial et fédéral. Les ménages québécois ont payé en moyenne 13 % de leur revenu global en impôts sur le revenu en 2007. Les taux effectifs calculés par décile montrent la progressivité de l'impôt sur le revenu des particuliers : les ménages à faible revenu, que l'on trouve dans le premier et le deuxième décile, paient respectivement 0,3 et 1,3 % d'impôts sur leur revenu, alors que les ménages les plus riches (ceux du dixième décile) paient 19,1 % d'impôts sur leur revenu.

Taux effectifs des impôts sur le revenu des particuliers, par décile de revenu monétaire, 2007 (% du revenu global)											
Type d'impôts	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Tous les déciles
Impôt provincial	0,1	0,6	2,2	3,1	4,9	5,6	6,6	7,9	7,9	10,5	7,4
Impôt fédéral	0,2	0,8	1,9	2,4	3,5	4,0	4,7	5,8	5,8	8,6	5,7
Total des impôts	0,3	1,3	4,1	5,5	8,3	9,6	11,3	13,7	13,7	19,1	13,1

<http://qe.cirano.qc.ca/t/2012-c11-3>

Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

Le graphique 11-7 illustre la progressivité des impôts provincial et fédéral sur le revenu des particuliers. En comparaison à l'impôt sur le revenu fédéral, l'impôt sur le revenu provincial affiche une progressivité plus accentuée pour la plupart des déciles. De plus, l'impôt provincial sur le revenu des particuliers est légèrement plus faible que l'impôt fédéral pour les deux premiers déciles, mais il le dépasse dans les déciles supérieurs.



Taxes à la consommation

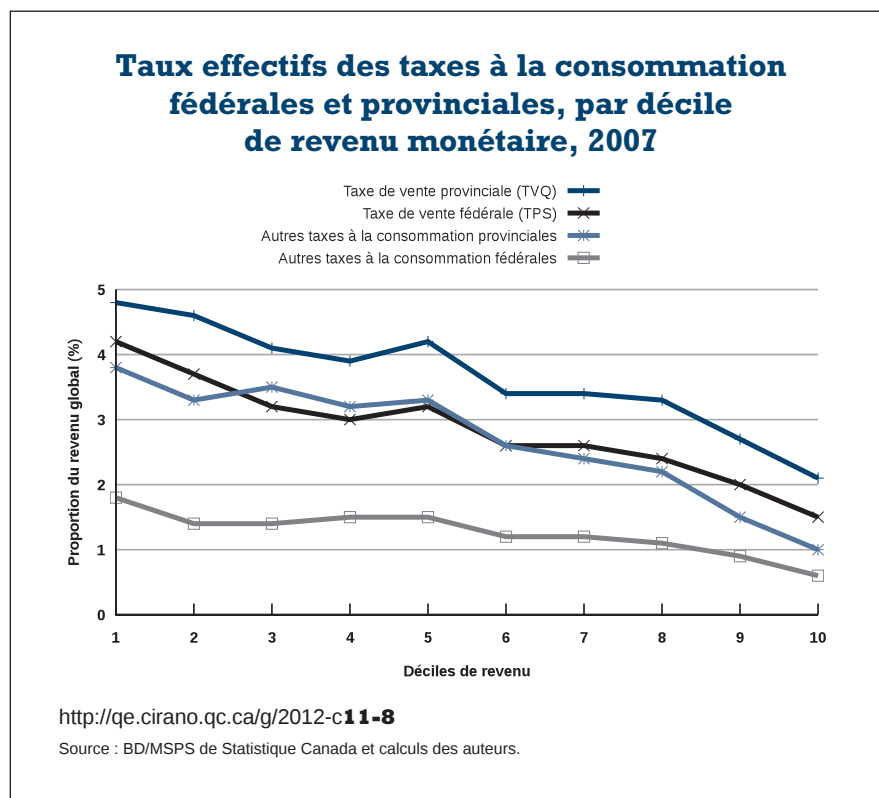
Les taux effectifs pour les taxes à la consommation sont présentés dans le tableau 11-4. Ces taux affichent une tendance régressive aux niveaux provincial et fédéral, diminuant à mesure que le revenu des ménages augmente d'un décile à un autre. Les ménages du premier décile, dont le revenu global moyen est de 17 161 \$, paient 14,5 % de taxes à la consommation en moyenne, alors que les ménages les plus aisés, ceux du dixième décile, dont le revenu global moyen s'élève à 281 194 \$, paient 5,3 % de taxes à la consommation, soit 3 points de pourcentage de moins que le taux effectif moyen, qui est de 8,3 % pour tous les déciles.

Taux effectifs des taxes à la consommation fédérales et provinciales, par décile de revenu monétaire, 2007 (% du revenu global)											
Type de taxes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Tous les déciles
Taxes provinciales	8,6	7,9	7,6	7,1	7,5	6,0	5,9	5,5	4,2	3,1	5,0
Taxe de vente (TVQ)	4,8	4,6	4,1	3,9	4,2	3,4	3,4	3,3	2,7	2,1	3,0
Autres taxes	3,8	3,3	3,5	3,2	3,3	2,6	2,4	2,2	1,5	1,0	2,0
Taxes fédérales	6,0	5,1	4,5	4,5	4,6	3,8	3,8	3,5	2,8	2,1	3,2
Taxe de vente (TPS)	4,2	3,7	3,2	3,0	3,2	2,6	2,6	2,4	2,0	1,5	2,3
Autres taxes	1,8	1,4	1,4	1,5	1,5	1,2	1,2	1,1	0,9	0,6	1,0
Total des taxes	14,5	13,0	12,1	11,6	12,1	9,8	9,6	9,0	7,1	5,3	8,3

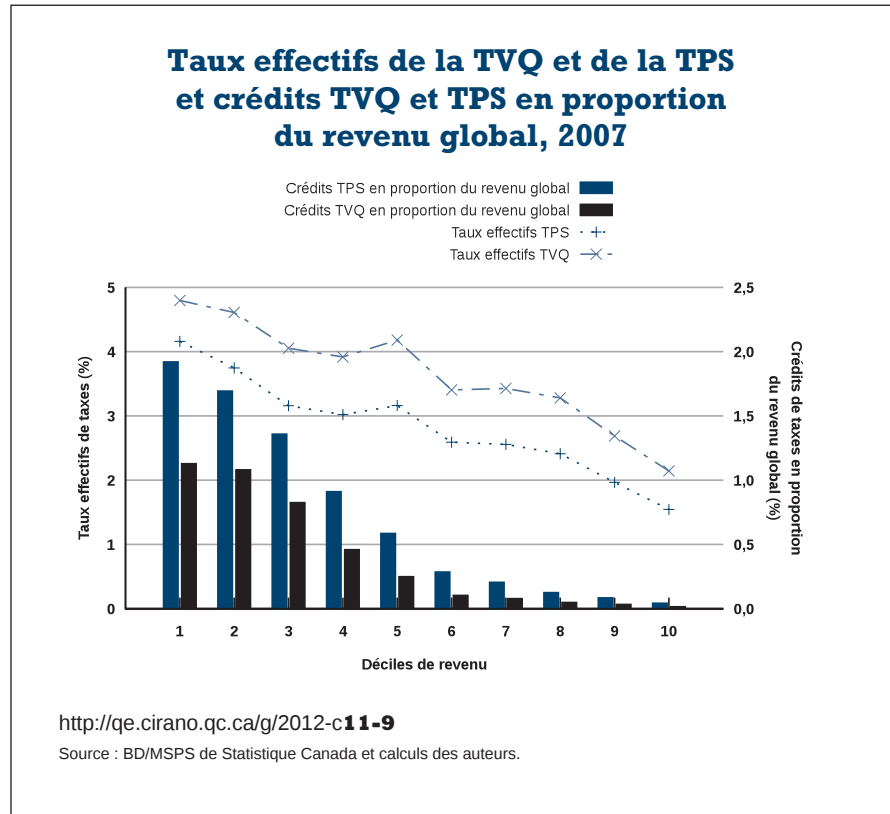
<http://qe.cirano.qc.ca/t/2012-c11-4>

Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

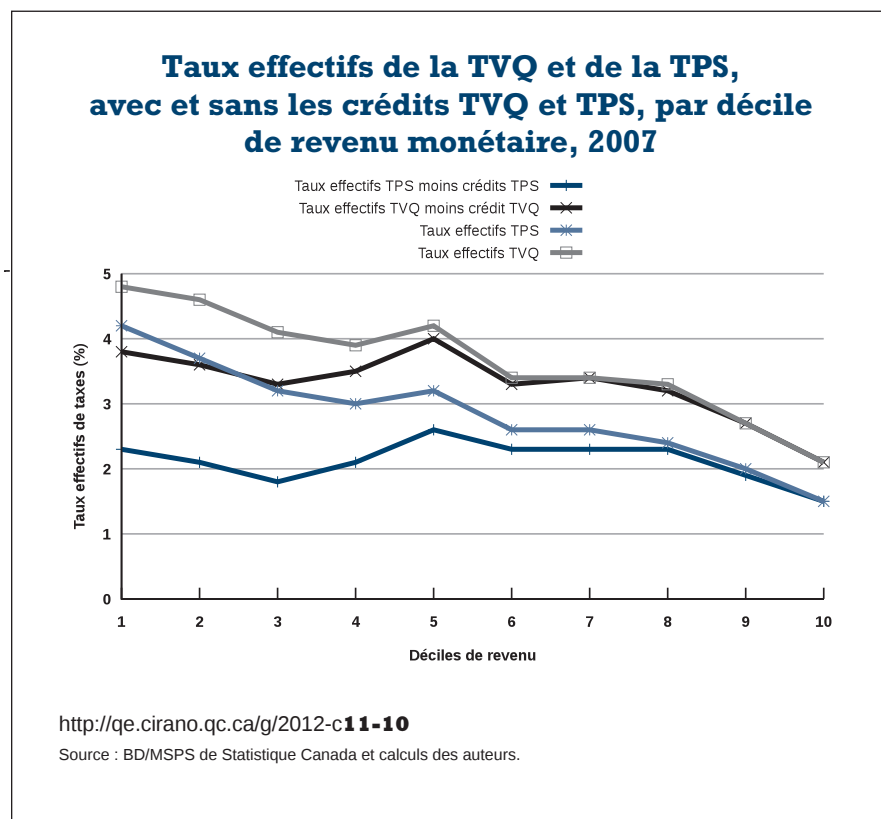
Le graphique 11-8 montre la progressivité des composantes des taxes à la consommation provinciale et fédérale. On observe que la taxe de vente provinciale (TVQ) et la taxe de vente fédérale (TPS) suivent une tendance similaire d'un décile à un autre.



Le graphique 11-9 met en relation les crédits de TPS et de TVQ reçus par les ménages et les taux effectifs de taxes de vente. Bien que la part des crédits d'impôts de la TPS et de la TVQ dans le revenu global des ménages soit plus significative pour les ménages à faible revenu, les taxes de ventes provinciale et fédérale sont régressives.



Il existe une méthode alternative pour prendre en compte les crédits d'impôts remboursables de la TVQ et de la TPS. Au lieu d'inclure ces crédits dans le revenu du ménage, comme un revenu de transferts, nous les avons soustraits du revenu des ménages et les avons ajoutés comme une taxe négative aux taxes de vente payées par les ménages. Le graphique 11-10 compare les taux effectifs de taxes obtenus selon ces deux méthodes. En somme, la prise en compte des crédits d'impôts par la deuxième méthode atténue l'incidence régressive des taxes de vente, surtout pour les cinq premiers déciles, sans pour autant l'éliminer complètement.



Autres taxes et impôts

Le tableau 11-5 présente les taux effectifs de l'impôt sur le revenu des corporations, des impôts sur la masse salariale, de l'impôt foncier et des autres types de taxes.

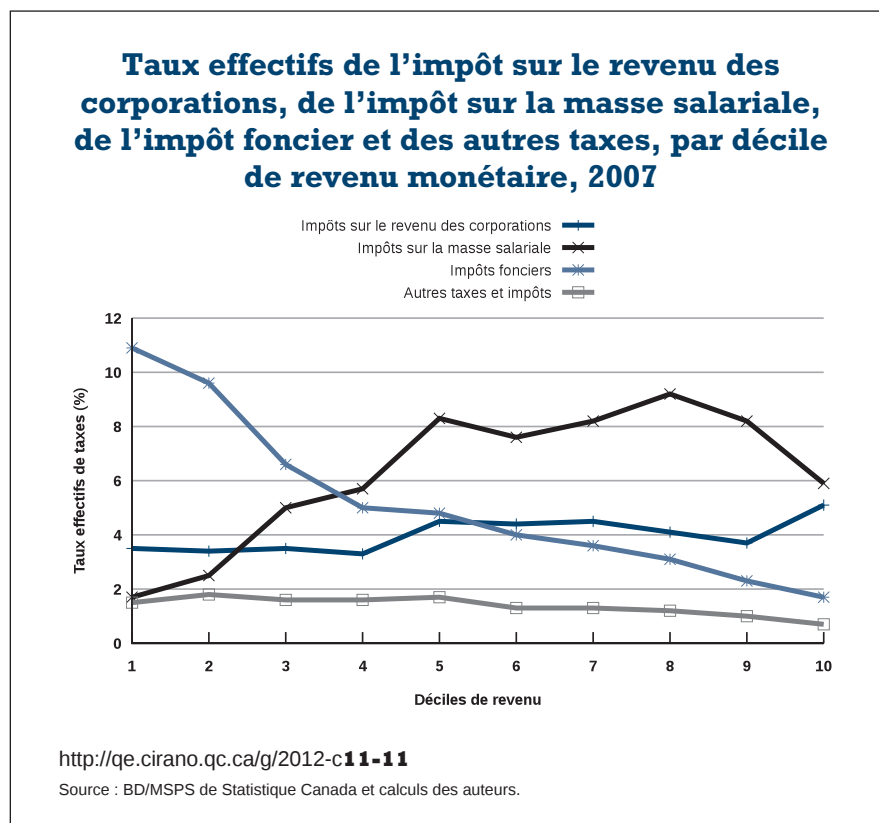
Taux effectifs de l'impôt corporatif, des impôts sur la masse salariale et des autres taxes, par décile de revenu monétaire, 2007 (% du revenu global)

Type de taxes et impôts	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Tous les déciles
Impôts sur la masse salariale	1,7	2,5	5,0	5,7	8,3	7,6	8,2	9,2	8,2	5,9	7,0
Impôts sur le revenu des corporations	3,5	3,4	3,5	3,3	4,5	4,4	4,5	4,1	3,7	5,1	4,4
Impôts fonciers	10,9	9,6	6,6	5,0	4,8	4,0	3,6	3,1	2,3	1,7	3,3
Autres taxes et impôts	1,5	1,8	1,6	1,6	1,7	1,3	1,3	1,2	1,0	0,7	1,1
Total	17,7	17,3	16,7	15,7	19,3	17,3	17,6	17,6	15,2	13,4	15,7

<http://qe.cirano.qc.ca/t/2012-c11-5>

Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

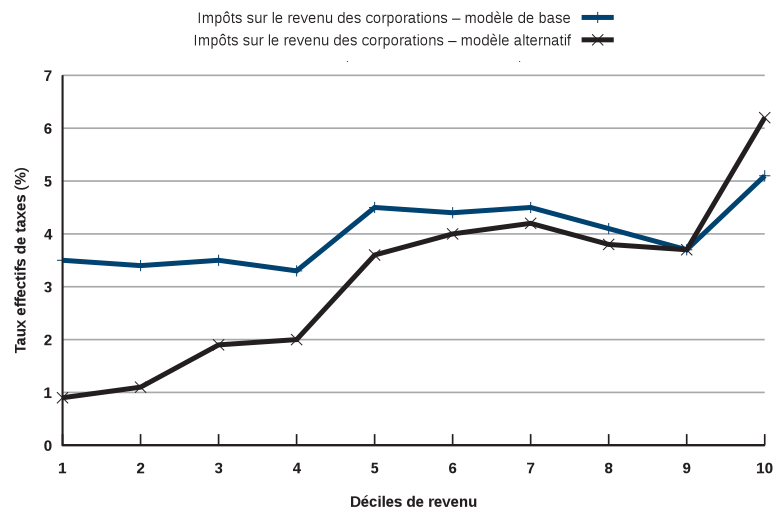
Tel que l'illustre le graphique 11-11, l'impôt sur le revenu des corporations est plutôt proportionnel, sauf pour le cinquième et le dernier décile. Par contre, l'impôt foncier est clairement régressif, surtout pour les quatre premiers déciles. Quant aux impôts sur la masse salariale, ils sont progressifs jusqu'au cinquième décile mais deviennent régressifs à partir du huitième. Cette tendance peut être expliquée par l'utilisation de taux de cotisation proportionnels à l'assiette imposable, mais avec un montant de cotisation maximum.



Étant donné que l'incidence fiscale de l'impôt sur le revenu des corporations ne fait pas l'objet d'un consensus parmi les économistes, nous avons aussi calculé les taux effectifs de cet impôt selon une règle d'allocation alternative. Au lieu de diviser le fardeau fiscal de l'impôt sur le revenu des corporations entre la consommation, le capital et le travail, nous avons partagé cet impôt entre le capital et le travail de façon égale. Ce choix est justifié dans le contexte d'une économie ouverte et compétitive comme celle du Québec où les entreprises étrangères sont en mesure d'offrir des produits substitués aux produits domestiques sur le marché, empêchant ainsi les entreprises nationales de transférer une partie du fardeau fiscal de l'impôt sur le revenu des corporations aux consommateurs en augmentant le prix de leurs produits. Le graphique 11-12 présente la progressivité de l'impôt sur le revenu des corporations d'après le modèle standard que

nous avons utilisé plus tôt dans cette étude et le modèle alternatif que nous venons de décrire. L'impôt sur le revenu des corporations selon le scénario alternatif est plus progressif par rapport au scénario standard pour deux raisons. D'une part, les commerçants ne peuvent pas refiler l'impôt sur le revenu des corporations aux consommateurs, ce qui fait que les ménages dans les déciles les plus bas sont moins touchés par cet impôt, une partie importante de leur revenu étant dépensée en consommation de biens et services (graphique 11-6) et n'étant donc pas utilisée pour épargner et acquérir du capital. D'autre part, les salaires et traitements et le revenu de placements représentent une part moins significative du revenu global des ménages les plus pauvres par rapport aux ménages plus aisés (graphique 11-2) : l'impôt sur le revenu des corporations, selon le scénario alternatif, en mettant plus de poids sur le travail et le capital, a donc une incidence moins importante sur les ménages à faible revenu.

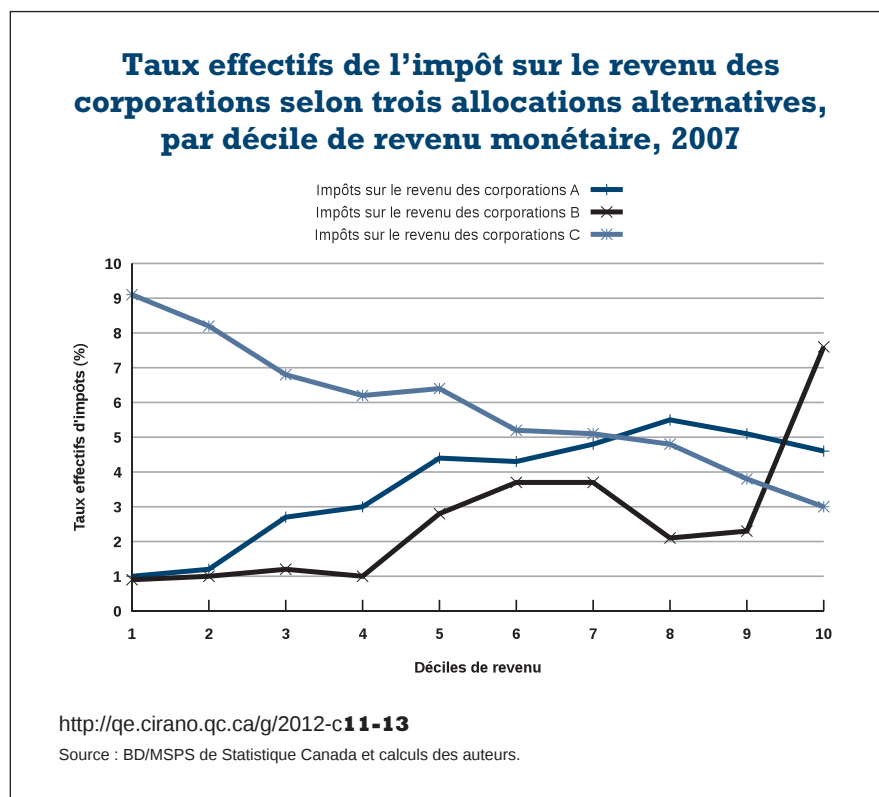
Taux effectifs de l'impôt sur le revenu des corporations, comparaison de deux allocations, par décile de revenu monétaire, 2007



<http://qe.cirano.qc.ca/g/2012-c11-12>

Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

De plus, pour illustrer la sensibilité de l'incidence de l'impôt sur le revenu des corporations aux hypothèses d'allocation, nous avons attribué l'impôt sur le revenu des corporations entièrement au travail (modèle A), au capital (modèle B) et à la consommation (modèle C). D'après le graphique 11-13, l'impôt sur le revenu des corporations est le plus progressif lorsqu'il est attribué exclusivement au capital ou au travail (sauf pour le dernier décile) et le plus régressif quand il est transféré aux consommateurs.



Total des taxes et impôts

Les taux effectifs pour l'ensemble des catégories de taxes et d'impôts précédemment mentionnées sont exposés dans le tableau 11-6. Les ménages québécois paient en moyenne 37 % de leur revenu global en taxes et en impôts.

Ces résultats indiquent que la progressivité des impôts provincial et fédéral sur le revenu des particuliers contribue à contrebalancer l'aspect régressif des taxes à la consommation et des autres taxes et impôts et qu'elle rend ainsi la structure fiscale au Québec plutôt progressive dans son ensemble.

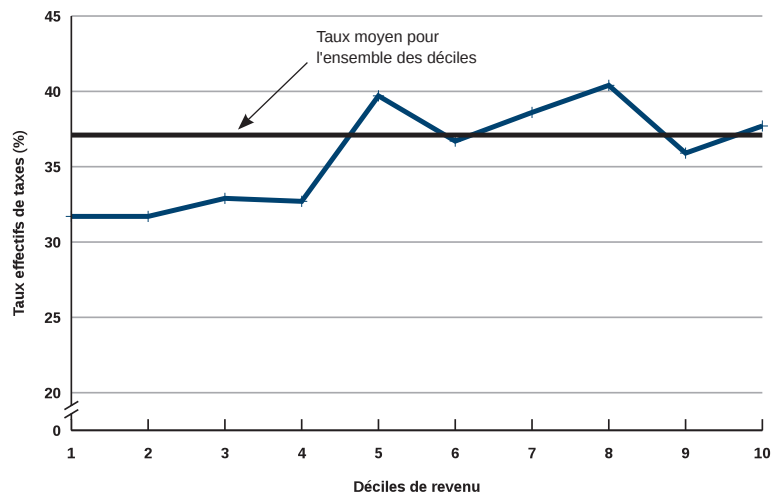
Taux effectifs de l'ensemble des taxes, par décile de revenu monétaire, 2007 (% du revenu global)											
Type de taxes et impôts	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Tous les déciles
Impôts sur le revenu des particuliers	0,3	1,3	4,1	5,5	8,3	9,6	11,3	13,7	13,7	19,1	13,1
Taxes à la consommation	14,5	13,0	12,1	11,6	12,1	9,8	9,6	9,0	7,1	5,3	8,3
Autres impôts et taxes	17,7	17,3	16,7	15,7	19,3	17,3	17,6	17,6	15,2	13,4	15,7
Total	32,5	31,7	32,9	32,7	39,7	36,7	38,6	40,4	35,9	37,7	37,1

<http://qe.cirano.qc.ca/t/2012-c11-6>

Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

Finalement, le graphique 11-14 présente la progressivité des taxes et impôts totaux payés par les ménages dans chaque décile. On observe que les taux effectifs pour les quatre premiers déciles sont en dessous du taux effectif moyen pour tous les déciles (la ligne horizontale) et que les taux effectifs pour les six déciles suivants sont généralement au-dessus ou très près du taux effectif moyen.

Taux effectifs de l'ensemble des taxes et impôts, par décile de revenu monétaire, 2007

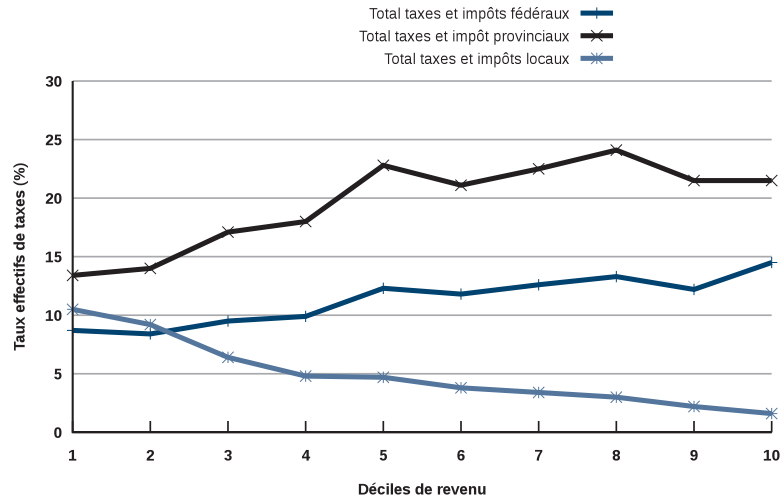


<http://qe.cirano.qc.ca/g/2012-c11-14>

Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

Nous avons décomposé les taux effectifs par niveau d'administration. Le graphique 11-15 montre la progressivité des taux effectifs de taxes pour l'administration fédérale, provinciale et locale pour les dix déciles de revenu. Ces taux sont plutôt progressifs pour les administrations fédérale et provinciale, en raison de l'impôt sur le revenu des particuliers imposé par chacune de ces administrations. Les taux effectifs sont régressifs pour l'administration locale, car ces taux reflètent la régressivité de l'impôt foncier, qui constitue la principale source de recettes pour cette administration.

Taux effectifs de taxes et impôts, par niveau de gouvernement, par décile de revenu monétaire, 2007



<http://qe.cirano.qc.ca/g/2012-c11-15>

Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

L'incidence des taxes pour les ménages à haut revenu

Nous avons calculé les taux effectifs pour les ménages à haut revenu en divisant le dixième décile en trois parties : la première comprend les ménages dont le revenu monétaire est compris entre le 90^e et le 95^e centile ; la deuxième partie est composée de ménages dont le revenu monétaire est entre le 95^e et le 99^e centile ; la dernière partie comprend le 1 % de la population composé des ménages les plus riches.

Le tableau 11-7 illustre la décomposition du dernier décile du revenu monétaire de notre échantillon. La première colonne correspond aux taux effectifs pour le dixième décile du revenu monétaire, et les trois colonnes suivantes montrent respectivement les taux effectifs pour les ménages du 90^e au 95^e centile du revenu monétaire, du 96^e au 99^e centile du revenu

L'incidence des prélèvements fiscaux au Québec en 2007

monétaire et du 1 % des ménages les plus riches. La dernière colonne de ce tableau permet de comparer les taux effectifs de chaque catégorie de taxes et impôts pour les ménages dans le dernier décile et pour l'ensemble des ménages au Québec.

Type de taxes et impôts	Taux effectifs des taxes et impôts, dernier décile de revenu monétaire et ensemble des ménages, 2007 (% du revenu global)				
	Ensemble du 10 ^e décile	90 ^e au 95 ^e centile	96 ^e au 99 ^e centile	Dernier 1 %	Ensemble des ménages
1. Impôt provincial sur le revenu personnel	10,5	9,8	10,8	10,7	7,4
2. Impôt fédéral sur le revenu personnel	8,6	7,5	8,7	9,6	5,7
3. Total des impôts provincial et fédéral sur le revenu personnel	19,1	17,3	19,5	20,3	13,1
4. Total des taxes provinciales à la consommation	3,1	4,3	3,5	1,6	5,0
5. Total des taxes fédérales à la consommation	2,1	2,8	2,4	1,1	3,2
6. Total des taxes à la consommation fédérales et provinciales	5,3	7,1	5,9	2,7	8,3
7. Impôts sur la masse salariale	5,9	8,4	6,6	2,6	7,0
8. Impôts sur le revenu des corporations	5,1	4,1	4,7	6,7	4,4
9. Impôts fonciers	1,7	2,3	1,9	0,8	3,3
10. Autres taxes et impôts	0,7	0,9	0,7	0,3	1,1
11. Total des taxes et impôts	37,7	40,1	39,5	33,4	37,1

<http://qe.cirano.qc.ca/t/2012-c11-7>

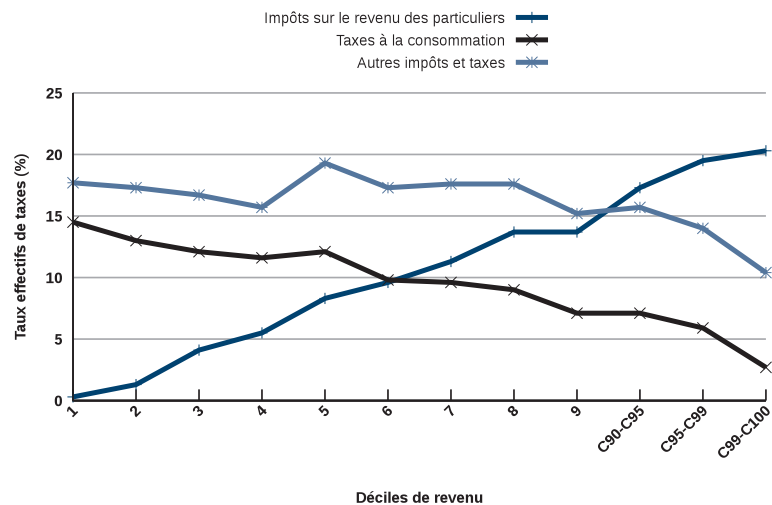
Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

Les lignes 1 et 2 du tableau 11-7 montrent les taux effectifs de l'impôt sur le revenu des particuliers aux niveaux provincial et fédéral pour les ménages à haut revenu. On note que la progressivité de l'impôt provincial sur le revenu des particuliers est moins prononcée que celle de l'impôt fédéral, surtout entre le 96^e au 99^e centile et le dernier 1 %. Les lignes 4 et 5 du tableau 11-7 révèlent les taux effectifs de taxes à la consommation pour les ménages à haut revenu. Notons la chute des taux effectifs pour le dernier centile au niveau provincial et fédéral. En effet, le dernier 1 % des ménages québécois paie 2,7 % en taxes à la consommation, alors que l'ensemble des ménages québécois paient en moyenne 8,3 %. Les taux effectifs de l'impôt sur la masse salariale (ligne 7), de l'impôt sur le

revenu des corporations (ligne 8), de l'impôt foncier (ligne 9) et des autres types de taxes et d'impôts (ligne 10) pour les ménages à haut revenu sont également affichés au tableau 11-7. On observe que l'impôt sur le revenu des corporations est surtout progressif et que l'impôt sur la masse salariale est surtout régressif à partir du 95^e centile. De plus, les taux effectifs pour le total des taxes et impôts (ligne 11) indiquent que les ménages dans le dernier 1 % du revenu monétaire paient en moyenne moins d'impôts et taxes que l'ensemble des ménages au Québec.

Le graphique 11-16 affiche la progressivité des impôts sur le revenu des particuliers, des taxes à la consommation et des autres taxes et impôts imposés aux ménages au Québec, en divisant le dernier décile en trois. On peut observer que les impôts sur le revenu des particuliers sont progressifs jusqu'au dernier décile, alors que les taxes à la consommation et les autres taxes et impôts sont plutôt régressifs après le neuvième décile.

Taux effectifs des impôts sur le revenu des particuliers, des taxes à la consommation et des autres taxes, par décile de revenu monétaire et pour trois sous-groupes de ménages à haut revenu, 2007

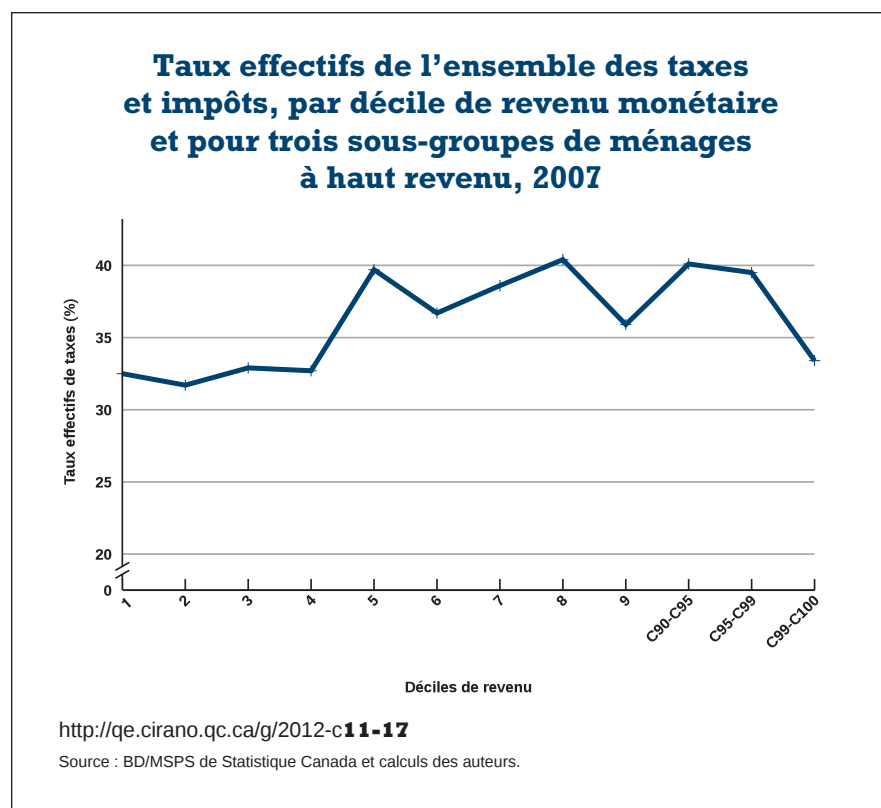


<http://qe.cirano.qc.ca/g/2012-c11-16>

Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

L'incidence des prélèvements fiscaux au Québec en 2007

Le graphique 11-17 montre la progressivité de l'ensemble des taxes et impôts pour les ménages à haut revenu (ligne 11 du tableau 11-7). On note que les taux effectifs chutent à partir du 95^e centile, et que cette chute est surtout prononcée pour le dernier 1 % des ménages au Québec. Bien que le graphique 11-14 affiche une progressivité des taux effectifs de taxes et impôts du neuvième au dixième décile de revenu monétaire, la décomposition du dixième décile en trois parties, telle qu'illustrée dans le graphique 11-17, suggère que les taux effectifs de taxes et impôts ne sont pas progressifs au sein des ménages à très haut revenu.



Conclusion

Ce chapitre a examiné l'incidence des taxes et des impôts au Québec en 2007. Nous avons regroupé les ménages québécois par décile de revenu monétaire et avons calculé les taux effectifs de taxes et impôts payés par les ménages pour chaque décile par rapport à leur revenu global. Nos calculs ont suggéré que les impôts sur le revenu des particuliers sont progressifs et que les taxes à la consommation sont généralement régressives. En fait, la progressivité de l'impôt sur le revenu des particuliers permet de contrebalancer l'effet régressif et proportionnel des autres types de taxes. Par conséquent, la fiscalité québécoise est dans son ensemble plutôt progressive, sauf pour les ménages à très haut revenu.



Notes

1. Pour un traitement complet de la compilation des données dans la BD/MSPS, voir le *Guide de création de la base de données BD/MSPS*, publié par Statistique Canada. (Consulté le 14 février 2012 à l'adresse suivante : http://ivt.crepuq.qc.ca/smsps/documentation/guide_creation_bd.pdf)
2. La famille de recensement se compose d'un couple marié ou en union libre et des enfants, le cas échéant, du couple ou de l'un ou l'autre des conjoints/partenaires; ou d'un parent seul habitant avec au moins un enfant dans le même logement. La famille économique renvoie à un groupe de deux personnes ou plus habitant dans le même logement et apparentées par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption. Dans les deux types de familles, le couple peut être de sexe opposé ou de même sexe. Finalement, un ménage est composé d'une personne ou d'un groupe de personnes qui occupent le même logement. Le ménage peut se composer d'un groupe familial, de deux familles ou plus partageant le même logement, d'un groupe de personnes non apparentées ou d'une personne vivant seule. Pour plus de détails, voir <http://www.statcan.gc.ca/concepts/units-unites-fra.htm>
3. Statistique Canada associe un poids à chaque ménage. Leur utilisation fait en sorte que les informations pour les 17 269 ménages de la BD/MSPS peuvent être utilisées pour représenter les 3 424 425 ménages québécois; le poids moyen est donc de 198.
4. Telles les pensions de vieillesse fédérales (Sécurité de la vieillesse [SV], Supplément de revenu garanti [SRG], allocation au conjoint), l'assurance emploi fédérale, l'aide sociale provinciale, les prestations du Régime de rentes du Québec (RRQ), les paiements par la CSST, les rentes versées aux anciens combattants, etc.
5. Les données utilisées pour mesurer les avantages sociaux offerts par les employeurs proviennent du document intitulé *Assurance maladie au Canada – 2007* publié par l'Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes inc. Des études antérieures portant sur l'incidence fiscale au Canada considèrent la totalité des régimes garantis et non garantis comme des avantages sociaux offerts par les employeurs. Ainsi, on surestime ces avantages sociaux parce qu'on ignore la contribution des salariés eux-mêmes aux régimes garantis.

L'incidence des prélèvements fiscaux au Québec en 2007

6. Le ratio des cotisations au RPA sur le revenu monétaire est de 0,1 % pour le premier décile et de 1,3 % pour le dixième décile.
7. L'année la plus récente où cette enquête a été réalisée correspond à 2005. Par conséquent, nous avons présumé que les proportions de la valeur nette des logements au Québec par décile sont restées constantes entre 2005 et 2007.
8. Institut de la statistique du Québec, Dépenses personnelles en loyers, Québec et autres provinces, 1981-2008.
9. *Dépenses fiscales - Édition 2009*, Publications du ministère des Finances du Québec, 2009. Nous multiplions les dépenses fiscales par 5 pour les convertir en épargne, puisque le taux médian d'imposition statutaire du revenu des particuliers au Québec en 2007 était de l'ordre de 20 % (ou 1/5).
10. Les données sur les actifs des ménages au Québec sont basées sur l'Enquête sur la sécurité financière de Statistique Canada.
11. *Statistiques fiscales des particuliers - Année d'imposition 2007*, Publications du ministère des Finances du Québec, 2010.
12. On trouve 76 % des gains en capital totaux dans ce décile.
13. Plusieurs études sur l'incidence des taxes sur la masse salariale indiquent que les cotisations des employeurs aux caisses d'indemnisation des accidents du travail ne peuvent pas être refilées aux employés. À ce sujet, voir Vaillancourt et Marceau (1990).
14. La classification des recettes de l'administration publique par le SGF précise que l'impôt sur le capital provincial est appliqué par l'administration provinciale sur le capital versé aux sociétés. Pour plus d'information sur cette classification, voir : <http://www.statcan.gc.ca/pub/68f0023x/2006001/chap/chap6-fra.htm>

Références

- Harris, B. H. (2009). *Corporate Tax Incidence and Its Implications for Progressivity*. Washington, D.C. : Tax Policy Center, Urban Institute and Brookings Institution, Récupéré du site de l'éditeur à l'adresse suivante : <http://www.taxpolicycenter.org/publications/url.cfm?ID=1001349>
- Kesselman, J. R. et Cheung, R. (2004). Tax Incidence, Progressivity, and Inequality in Canada. *Canadian Tax Journal / Revue fiscale canadienne*, 52(3), 709-789.
- Payette, M. et Vaillancourt, F. (1986). L'incidence des recettes et dépenses gouvernementales au Québec en 1981. *L'Actualité économique*, 62(3), 409-441.
- Vaillancourt, F. et Marceau, N. (1990). Do general and firm-specific employer payroll taxes have the same incidence? : Theory and evidence. *Economic Letters*, 34(2), 175-181.
- Vermaeten, F., Gillespie, W. I. et Vermaeten, A. (1994). Tax Incidence in Canada. *Canadian Tax Journal / Revue fiscale canadienne*, 42(2), 348-416.